



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Création d'un bâtiment de polyculture et élevage bovins pour lequel est nécessaire la réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau - commune de Liverdy-en-Brie (77)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom		Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SCEA SOUFFLAY AGRI	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mme CONTAL	
RCS / SIRET	8 1 8 3 8 4 5 0 5 0 0 0 1 7	Forme juridique SCEA
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
27a. forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG103 Tertiaire Champigny-en-Brie et Soissonnais. L'alimentation en eau potable de la commune provient du réseau interconnecté de la région parisienne sud et l'usine de Morsang. Leurs périmètres ne concernent pas la zone étudiée. Il sollicitera la nappe du Champigny situé en zone de répartition mais débit <8m3/h.	
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le site est implanté à l'est de la commune et sur un petit plateau et desservi par la D96 qui traverse la commune d'ouest en est en direction de Châtres. La parcelle intéressant la recherche en eau se situe à plus de 500 m de toute habitation.		
Ce site est prévue pour la création d'une ferme constitué d'un bâtiment agricole de stockage de matériels et céréales et l'élevage de taurillons. Le site est vierge de construction, appartient à la SCEA et fera uniquement l'objet de l'aménagement d'une plateforme en remaniant le terrain sur site. Dans ce cadre il est nécessaire pour l'approvisionnement en eau du site de réaliser un forage d'alimentation de la futur ferme et l'abreuvement du cheptel. En l'absence d'approvisionnement par l'eau de ville, il est prévu de réaliser un forage dans l'emprise de ce projet. Les débits escomptés sont de l'ordre de 5 m3/h (avec un volume annuel de l'ordre de 3 650 m3). La colonne d'exhaure du forage sera raccordé au local technique situé dans la futur ferme.		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Réaliser un bâtiment agricole pour le stockage de matériels, de céréales et l'élevage de Taurillons.

Le bâtiment fera aussi l'objet d'un toit photovoltaïque.

Le forage doit couvrir les besoins en eau du projet pour assurer l'abreuvement des bovins. Un raccordement au réseau n'est pas techniquement viable pour le projet (distance trop importante de plus de 700 m de tuyau à poser le cas échéant).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aménagement du site en une plateforme globale (terrassement + couverture radier), suivi de la création du bâtiment industriel, de la pose du toit photovoltaïque et la création d'un forage d'eau.

Un aménagement paysager est également prévu avec 4 arbres de hautes tiges d'essences locales

Concernant les travaux de forage:

Amenée foreuse, bac de décantation

Création du forage au Rotary ou au marteau Ø311 mm jusqu'à 33 m de profondeur.

Mise en place de tubage acier Ø220 mm en tête jusqu'à 33m de profondeur, cimenté à l'extrados, sous pression depuis l'intérieur du tube, pour l'isoler de la surface et des calcaires de Brie.

Puis foration au Rotary Ø200 mm jusqu'à 70 m de profondeur.

Mise en place colonne captante : tubage PVC Ø112x125 mm, crépiné au niveau des calcaires du Champigny entre 45 et 70 m de profondeur.

Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment agricole permettra le stockage du matériel et des céréales produites par la ferme et l'élevage de Taurillons.

Le forage quant à lui assurera l'approvisionnement en eau du site notamment pour l'abreuvement

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement :

Projet en déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0., ainsi que l'exploitation soumise à la rubrique 1.3.1.0

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelle	42 970 m ²
Lors de la phase de travaux du forage	environ 150 m ²
Après travaux du forage et pour l'exploitation	3 m ²
La ferme	1225 m ²
Le cheptel	50 vaches laitières
Stockage paille	400 m ³
Stockage céréales	800 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

accès du site depuis la D96 entre
Liverdy et Châtres

Parcelle n°54 de la section B du
cadastre communal Liverdy

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 47' 11" 93 Lat. 48° 42' 14" 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I, à 2,5 km à l'est : FR110030102 Etang du bois du Vivier ZNIEFF type II, à 2,4 km à l'est : FR110030031 Bois du Vivier ZNIEFF type I, à 2,2 km à l'ouest : FR110020154 Forêt de la Lechelle et de Coubert
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux de la nappe du Champigny. Le prélèvement sera soumis à déclaration pour un débit de 5 m3/h. L'exploitation annuelle de 3650 m3 sera très peu impactant pour la nappe et limité à quelques dizaines autour du futur forage (cf annexe).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun d'après la base MERIMEE
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 6,2km au nord de la Directive Habitat FR1100812 L'Hyerre de sa source à Chaumes-en-Brie Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement prévu de 5 m ³ /h en pointe pour un volume annuel de l'ordre de 3650 m ³ dans la nappe du Champigny.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménagement d'une plateforme par remodelage de l'existant et apport de matériaux stable pour la construction du bâtiment agricole
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement amené des gravas pour stabiliser la plateforme du bâtiment
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour le bâtiment agricole : aucun impact attendu, il s'agit ici de l'aménagement d'une plateforme en remaniant les terres sur place et création du dit bâtiment de 1225 m ² Pour le forage : l'emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3m ² une fois terminé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaménagement de la parcelle agricole mais toujours pour une utilisation agricole
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée et à plusieurs kilomètres de toutes habitations L'exploitation du bâtiment industriel et du cheptel n'engendre pas de nuisance particulière

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 2 à 3 semaines</p> <p>Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création (volume de l'ordre de 290 m3) sur les parcelles agricoles appartenant à la SCEA</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est connu dans le secteur. Par ailleurs toute cette partie de plateau appartient à la SCEA SOUFFLAY AGRI et il n'y a pas d'autres habitations dans le secteur pouvant générer des demandes de projet similaire

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et l'exploitation du forage est faible.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La solution alternative proposée à un impact positif en limitant la consommation d'eau potable et qui d'autre part n'est pas raccordable en raison du retrait du centre ville. L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement.

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation (terrain privé) et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère temporaire de l'exploitation (de l'ordre de 2h/jrs) et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les volumes ne seront pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinant (il n'y en a aucun de déclaré sur la commune à la BNPE), notamment l'approvisionnement en eau potable de la commune qui se fait depuis l'interconnexion du Paris sud dont le projet s'inscrit en dehors du périmètre éloigné.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Complément au formulaire Cerfa au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour de l'abreuvement sur la commune de Liverdy - Annexe au Cerfa : - annexe 1 : Annexe 1 du Cerfa n°14384 - annexe 2 : Photographie - annexe 3 : Plan de situation au 1/25000 - annexe 4 : Évaluation simplifié Natura 2000 - annexe 5 : Coupe lithologique et technique du forage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Liverdy-en-Brie

le, 01/03/2022

Signature



CONTE Denis
Maître d'œuvre
1 rue de l'Abreuvoir
51520 SARRY
Tel : 03 26 64 60 59
Fax : 03 26 64 12 76

SARRY, le 18 juin 2021

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du :

07 OCT. 2021

Matthieu DAMERY
L'Adjoint au Maire
Service Urbanisme
SCEA SOUFFLAY AGRI
57 rue de Méfontaine
77 220 LIVERDY EN BRIE
(Seine-et-Marne)



Construction d'un bâtiment agricole
Comprenant des couverture panneaux
photovoltaïques
chemin rural n°25 dit de Croix saint Roch
77 220 LIVERDY EN BRIE

PC 4 - NOTICE

Description de l'environnement existant

a) Le site :

- Relief : terrain en légère pente.
- Végétation : Culture céréalière et quelques bois
- Type d'agglomération : village le long de la rue principale

b) La parcelle :

- Surface : 42 970 m²
- Accès : chemin rural n°25 dit de Croix saint Roch
- Forme du terrain : sans forme particulière, assemblage de rectangles
- Etat actuel : champs cultivés

Environnement

- NORD : champs
- OUEST : commune de LIVERDY EN BRIE
- SUD : champs
- EST : champs

Présentation de la prise en compte du paysage

a) le projet

- Type de travaux : Construction d'un bâtiment agricole de stockage de Matériels et de céréales
- Forme : rectangulaire
- Dimensions extérieures :
 - 73,50 ml de longueur
 - 25,00 ml de largeur
- Hauteur maximum : 9,50 ml par rapport au niv 0,00
- Implantation : à l'intérieur de la parcelle B n°54
- Accès : chemin rural n°25 dit de Croix saint Roch

- b) les mesures d'insertion :
- Murs extérieurs : bac acier beige vert tilleul 6021 – enduit ciment
 - Couverture : Bac acier ardoise 7016 – panneaux photovoltaïques
 - espaces vert : 4 arbres de hautes tiges d'essence locale a planter sur la parcelle
- c) divers :
- traitements des eaux pluviales : traitement d'eaux pluviales sur la parcelle B n° 54
 - traitements des eaux usées : sans objet , construction non raccordée au réseau d'eau potable
 - électricité : raccordement au réseau d'électricité sur chemin rural n°25 dit de Croix saint Roch
 - eau potable : sans objet / construction non raccordée

1)Etat initial du terrain et de ses abords :

actuellement la parcelle est un champs cultivé.

2)Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans sont environnement

a)le bâtiment agricole à construire sera de construction simple en harmonie avec les bâtiments agricoles existants alentour, l'aspect extérieur comprendra un bardage bac acier vert tilleul RAL 6021, la couverture sera à 2 versants en bac acier ardoise RAL 7016 et panneaux photovoltaïques, sa hauteur au faîtage sera d'environ 9,50 ml par rapport au niveau 0,00 (sol du bâtiment a construire).

b) les clôtures en limites de propriétés : **néant**

c) les espaces libres : **création d'un plate-forme tout venant autour du bâtiment a construire. 4 arbres de hautes tiges d'essences locales seront plantés sur la parcelle.**

d)l'accès à la construction se fera depuis la chemin rural n°25 dit de Croix saint Roch.

Activité et contenu du bâtiment

la SCEA SOUFFLAY AGRI, à pour activité principale la culture céréalière et activité annexe l'élevage de taurillons. Le bâtiment a construire servira au stockage de matériels et stockage de céréales et à l'élevage de taurillons.

PC25. Une justification du dépôt de la demande d'autorisation d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]

N°2160 - Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable.

2. Autres installations

Le volume susceptible d'être stocké est largement inférieur au 5000 m3 requis pour être soumis a déclaration.

Le volume stocké sera d'environ 800 m3. le reste du bâtiment servira au stockage de matériels agricole.

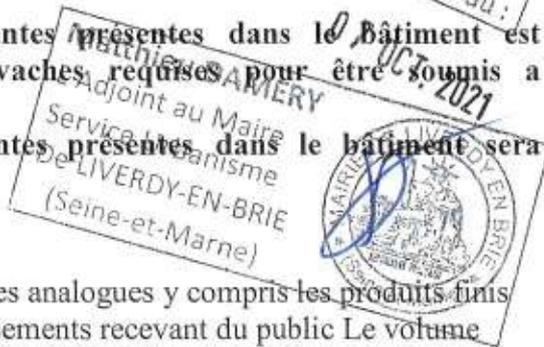
N°2101 - Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc. de).

3. Elevage de vaches allaitantes (c'est à dire dont le lait est exclusivement destiné à l'alimentation des veaux)

Le nombre de vaches allaitantes présentes dans le bâtiment est largement inférieur au 100 vaches requises pour être soumis a déclarations

Le nombre de vaches allaitantes présentes dans le bâtiment sera d'environ 50.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du :



N°1530- Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public Le volume susceptible d'être stocké étant :

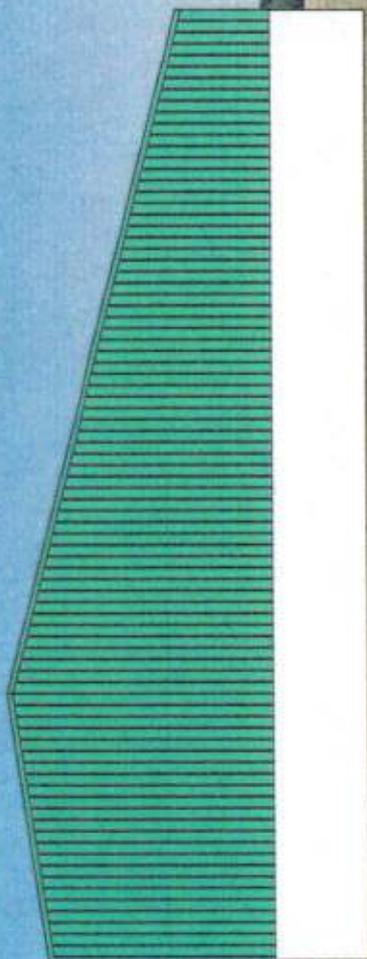
3. supérieure à 1 000 m3 mais inférieure ou égale à 20 000 m3

Le volume de paille susceptible d'être stocké est largement inférieur au 1000 m3 requis pour être soumis a déclaration.

Le volume stocké sera d'environ 400 m3.

Denis CONTE

Denis CONTE
Cabinet d'Architecture
Inscrit à l'ordre des Architectes DR 0118
5520 S.A.S.
Tél: 03 28 64 61 59 Fax: 03 28 64 12 76
Mail: denis1.conte@orange.fr



pc 6

insertion



SCEA SOUFFLAY AGRI
Construction d'un bâtiment agricole
77 220 LIVERDY EN BRIE

cabinet CONTE Architecture
51 520 SARRY
03 26 64 60 59

CONTE
Architecture
Architectes D 0118
SARRY
03 26 64 12 76
zorange.fr



Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du :
07 OCT. 2021
Matthieu DAMERY
L'Adjoint au Maire
Service Urbanisme
De LIVERDY-EN-BRIE
(Seine-et-Marne)



photo 2



photo 1

<p>cabinet CONTE Architecture 51 520 SARRY 03 26 64 60 59</p>	<p>SCEA SOUFFLAY AGRI Construction d'un bâtiment agricole 77 220 LIVERDY EN BRIE</p>	<p>Denis CONTE photo 1 Cabinet d'Architecture Inscrit à l'Ordre des Architectes 51520 SARRY EN BRIE 0116 Tél: 03 26 64 60 59 Fax: 03 26 64 60 59 Mail: denis.conte@orange.fr</p> <p>pc 8 prises de vues</p>
---	--	---

Département :
SEINE ET MARNE
Commune :
LIVERDY-EN-BRIE

Section : B
Feuille : 000 B 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/4000
Date d'édition : 10/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

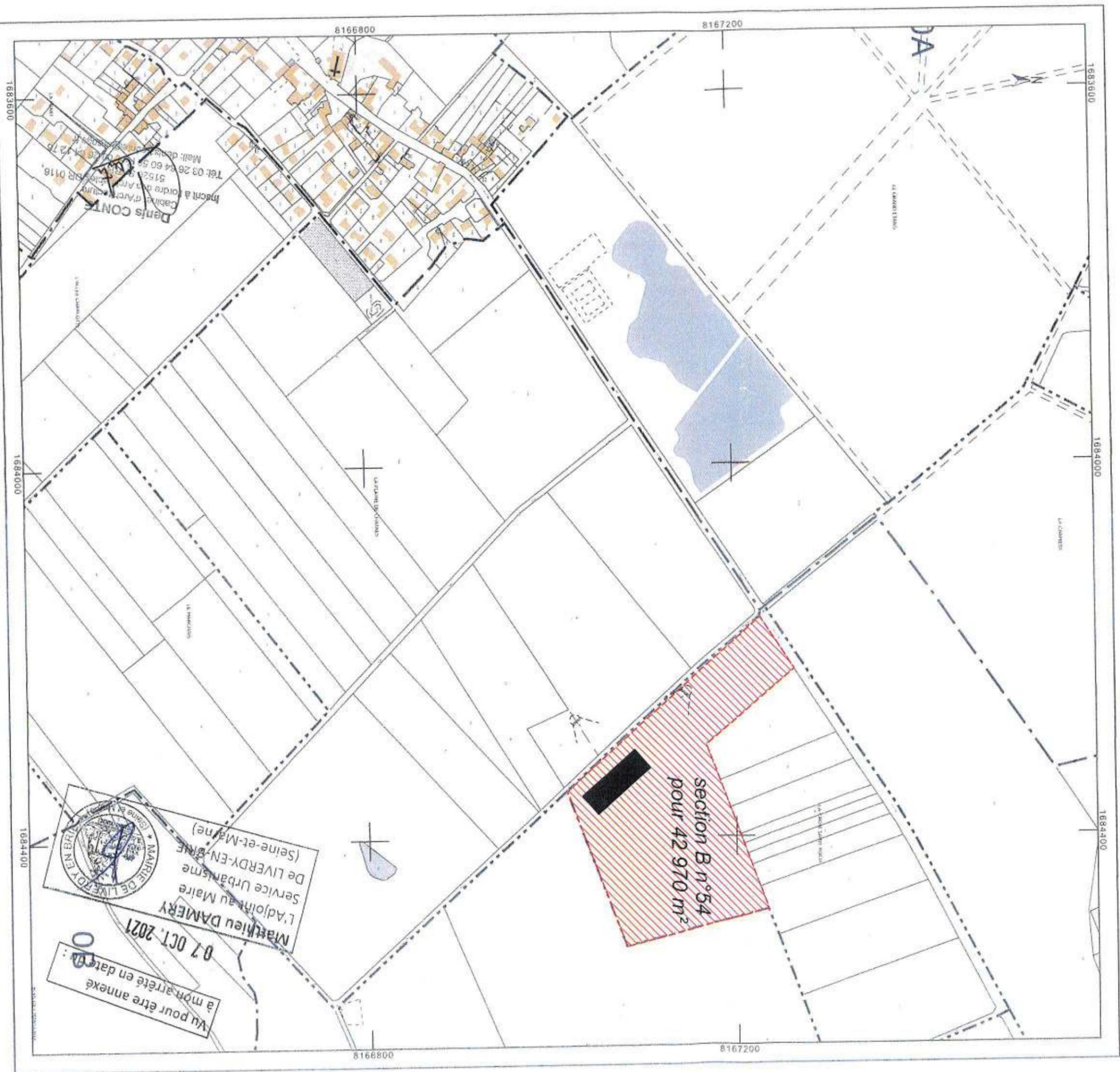
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PC 1 - Situation

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Melun
Pôle topographique et de gestion cadastrale 22
BLD Chamblain 77010
77010 Melun Cedex
tel. - fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



niv +0,70

Route départementale n°96 de Coubert à Meaux

arbres de hautes tiges plantés pour la construction

réserve inondable 120 m³

Chemin rural n°25 dit de Croix St Roch

accès terrain

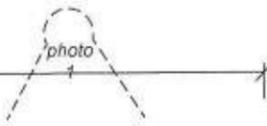
environ 190,00

48

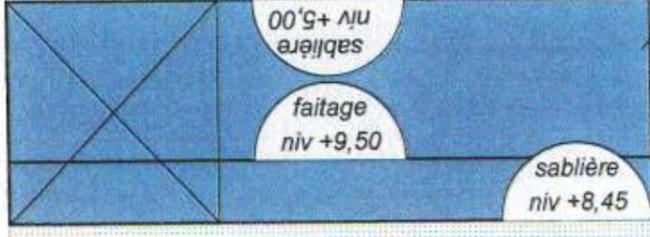
47

73,50

niv -0,10



Denis CONTE
Cabinet d'Architecture
51 520 SARRY
Tel: 03 26 64 60 59 Fax: 03 26 64 12 78
inscriptions: cabinet.conte@orange.fr



15,00

25,00

24,30

15,00

25,00

niv +0,00

73,50

section B n°54
pour 42 970 m²

champs cultivé

environ 161,20

environ 180,00

section B n°55

section B n°56

champs cultivé

57

58

59

60

61

cabinet CONTE Architecture
51 520 SARRY
03 26 64 60 59

SCEA SOUFFLAY AGRI
Construction d'un bâtiment agricole
77 220 LIVERDY EN BRIE



à mon arrêté en date du :
PC2 - Masse
échelle 1/800°

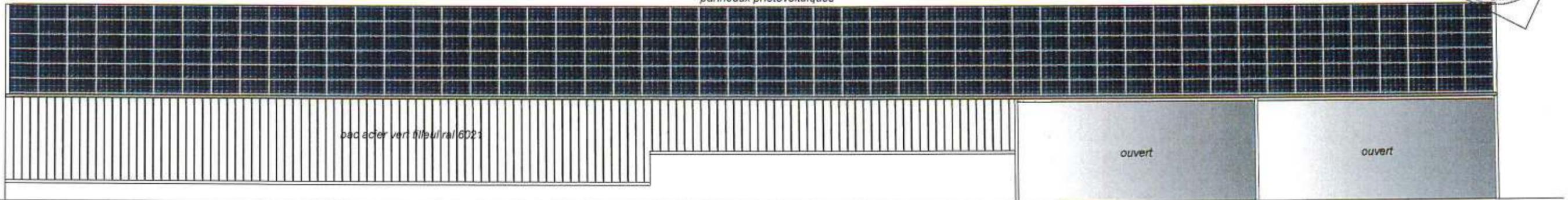
Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du :

07 OCT. 2021

Matthieu DAMERY
L'Adjoint au Maire
Service Urbanisme
De LIVERDY-EN-BRIE
(Seine-et-Marne)



panneaux photovoltaïques

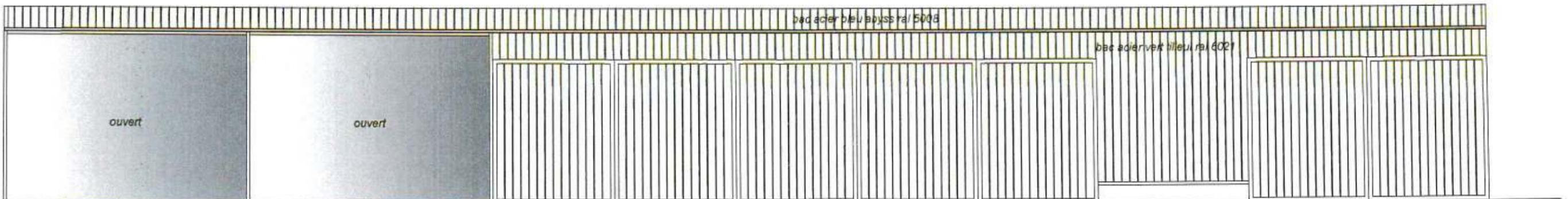


bac acier vert filpail ral 6021

ouvert

ouvert

façade Sud Ouest



bac acier bleu epoxy ral 5008

bac acier vert filpail ral 6021

ouvert

ouvert

façade Nord Est

Denis CONTE
Cabinet d'Architecture
Inscrit à l'ordre des Architectes D.R. 0118
51520 SARRY
Tél: 03 26 64 60 59 Fax: 03 26 64 12 76
Mail: denis1.conte@orange.fr

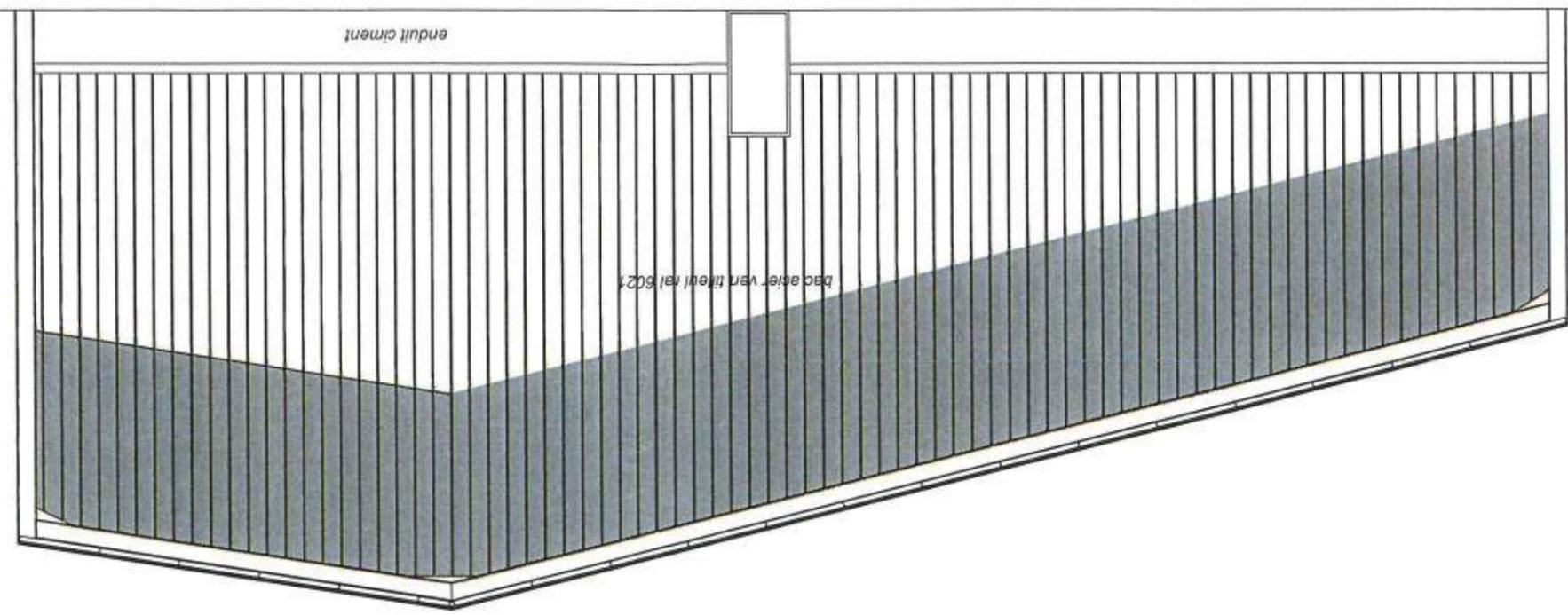
cabinet CONTE Architecture
51 520 SARRY
03 26 64 60 59

SCEA SOUFFLAY AGRI
Construction d'un bâtiment agricole
77 220 LIVERDY EN BRIE

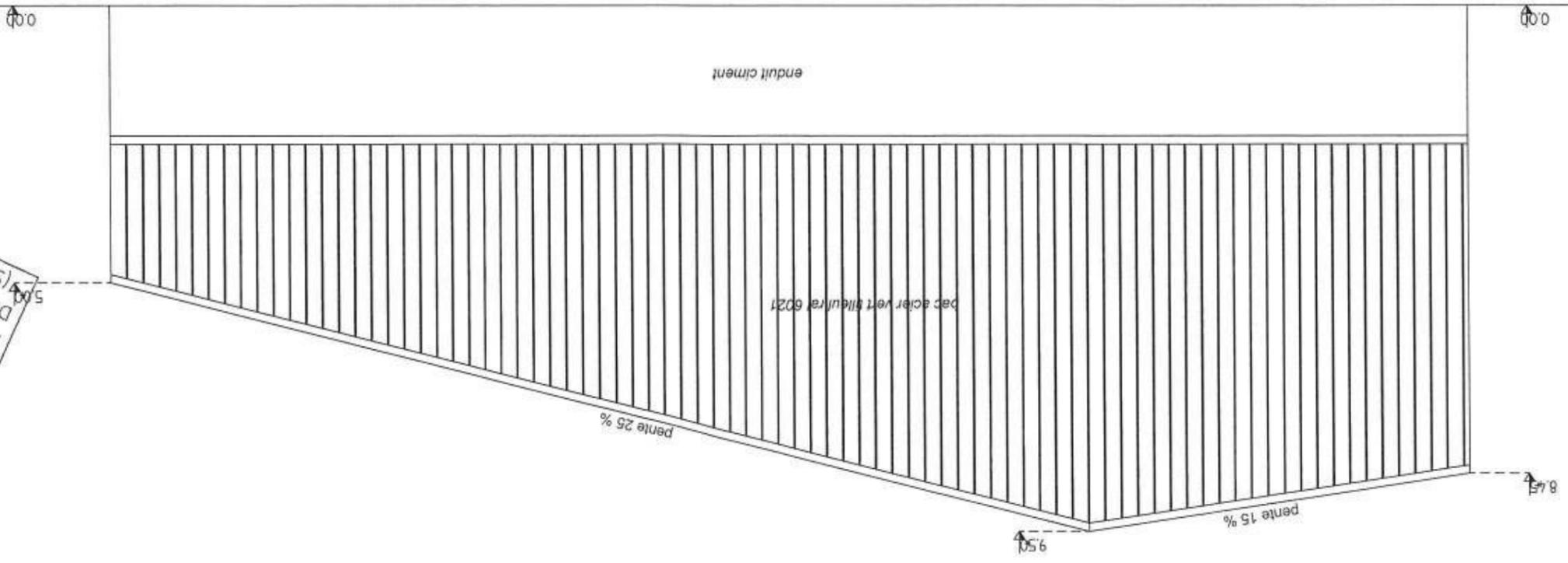
pc 5 - Façades
échelle 1/200°

Denis CONTE
 Cabinet d'Architecture
 Inscrit à l'ordre des Architectes D.R. 0118
 51220 SARRY
 Tél: 03 26 64 60 59 Fax: 03 26 64 12 76
 Mail: denis@conteorange.fr

pignon Sud Est



pignon Nord Ouest

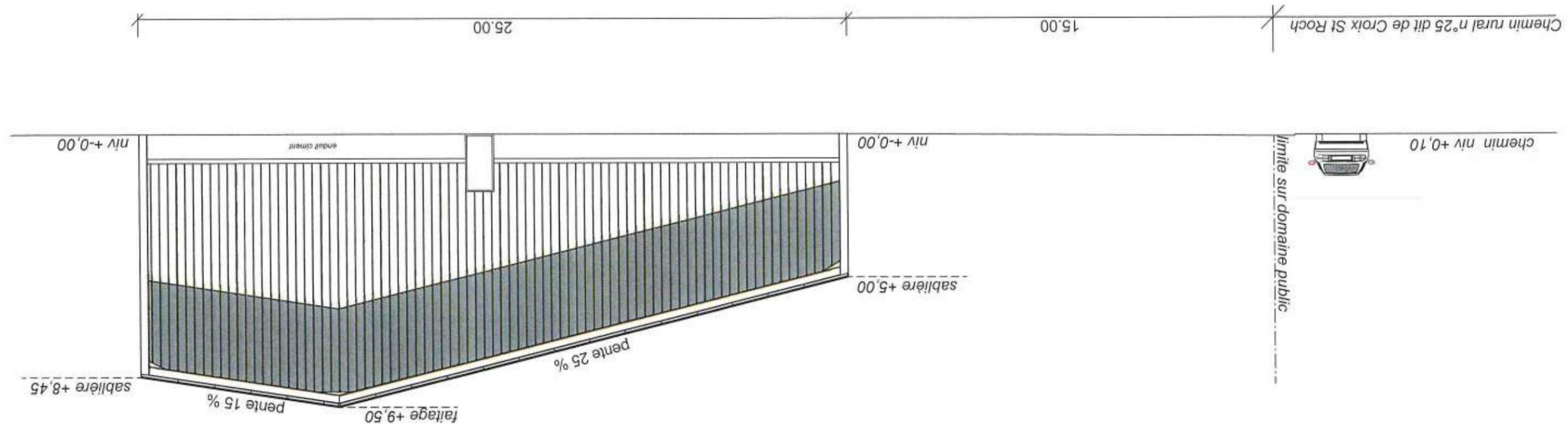


Mairie de Livigny-en-Brie
 (Seine-et-Marne)
 De LIVIGNY-EN-BRIE
 Service Urbanisme
 L'Adjoint au Maire
Mathieu DAMERY
 07 OCT. 2021

Vu pour être annexé
 à mon arrêté en date du :

pc 3 - topographie après travaux échelle 1/150°	SCEA SOUFFLAY AGRI Construction d'un bâtiment agricole 77 220 LIVERDY EN BRIE	cabinet CONTE Architecture 51 520 SARRY 03 26 64 60 59
---	---	--

Denis CONTE
 Cabinet d'Architecture
 Inscrit à l'ordre des Architectes DR 0116
 51520 SARRY
 Tél. 03 26 64 60 59 Fax 03 26 64 12 78
 Mail: denis.conte@orange.fr

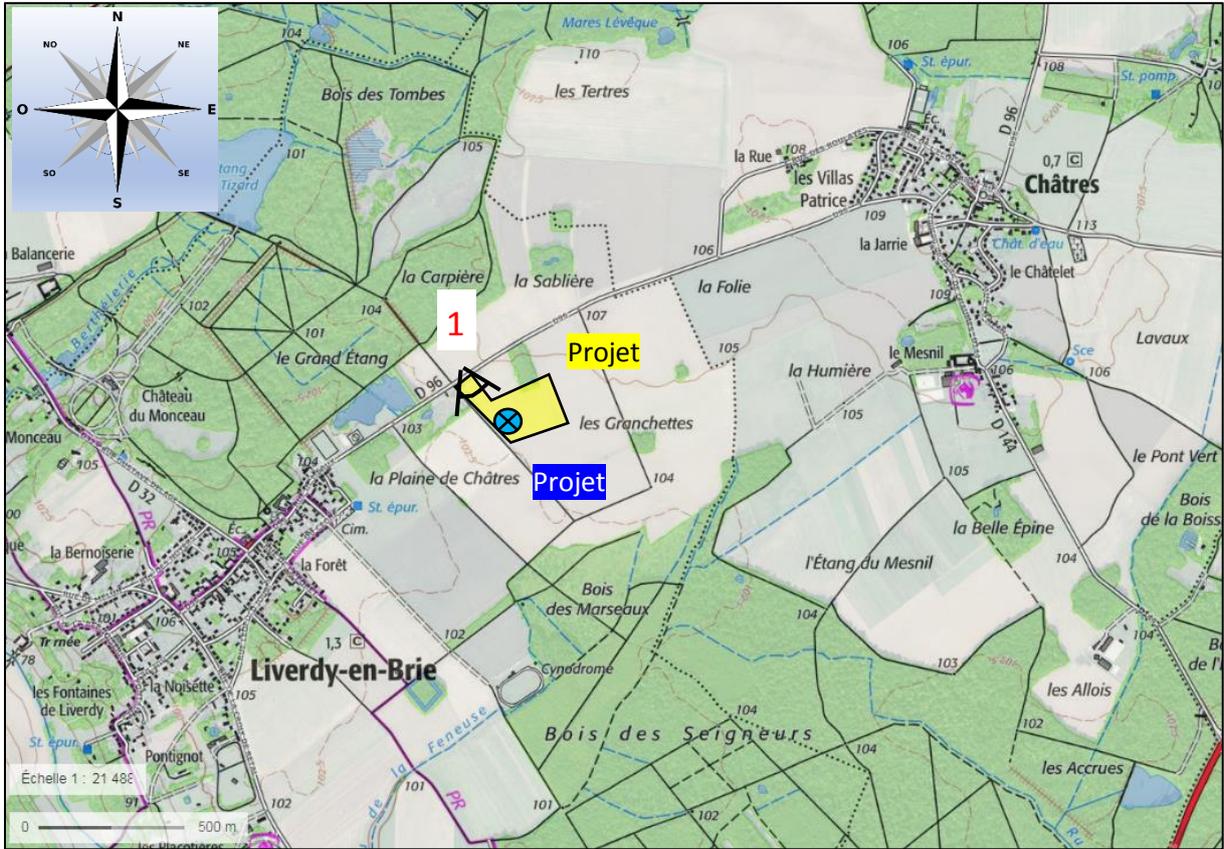


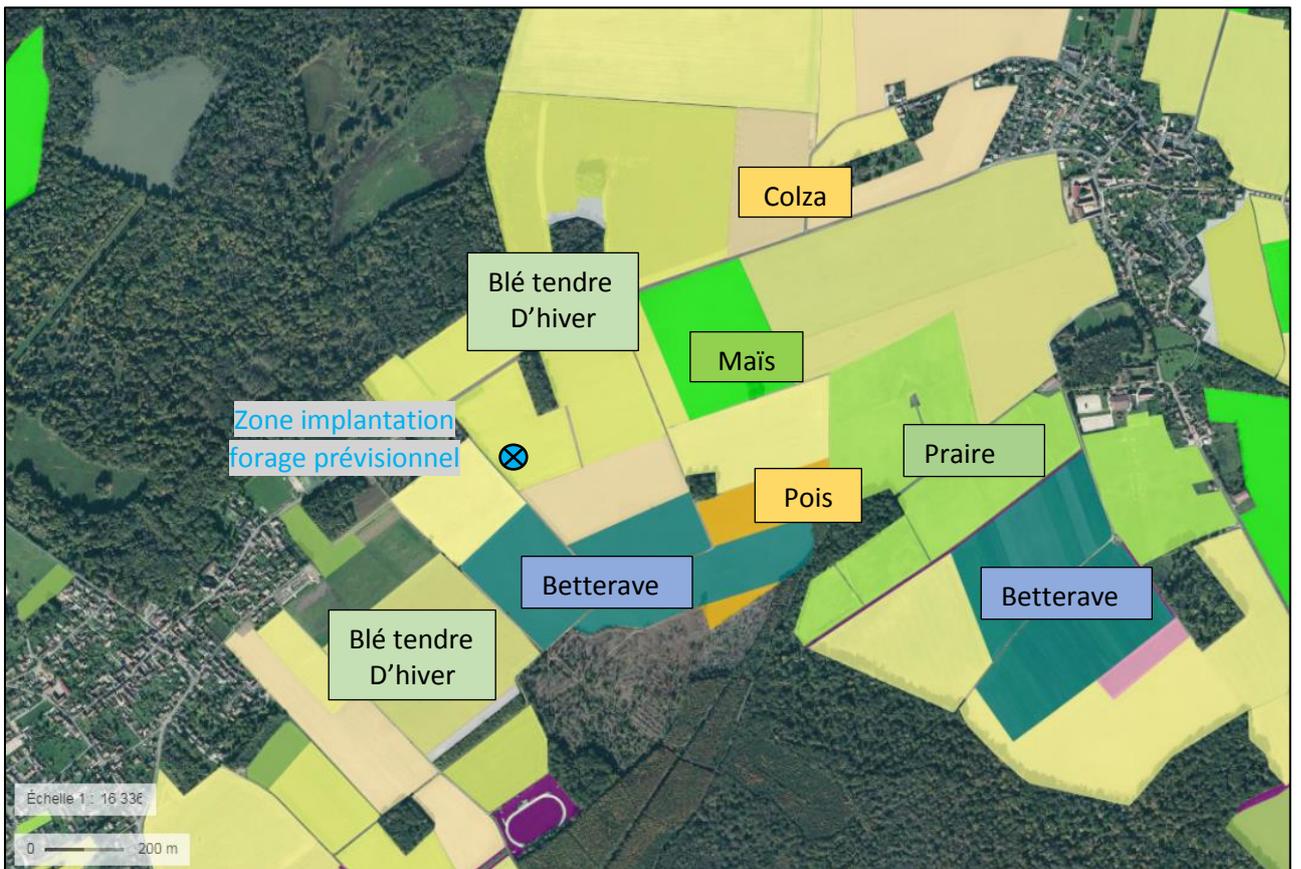
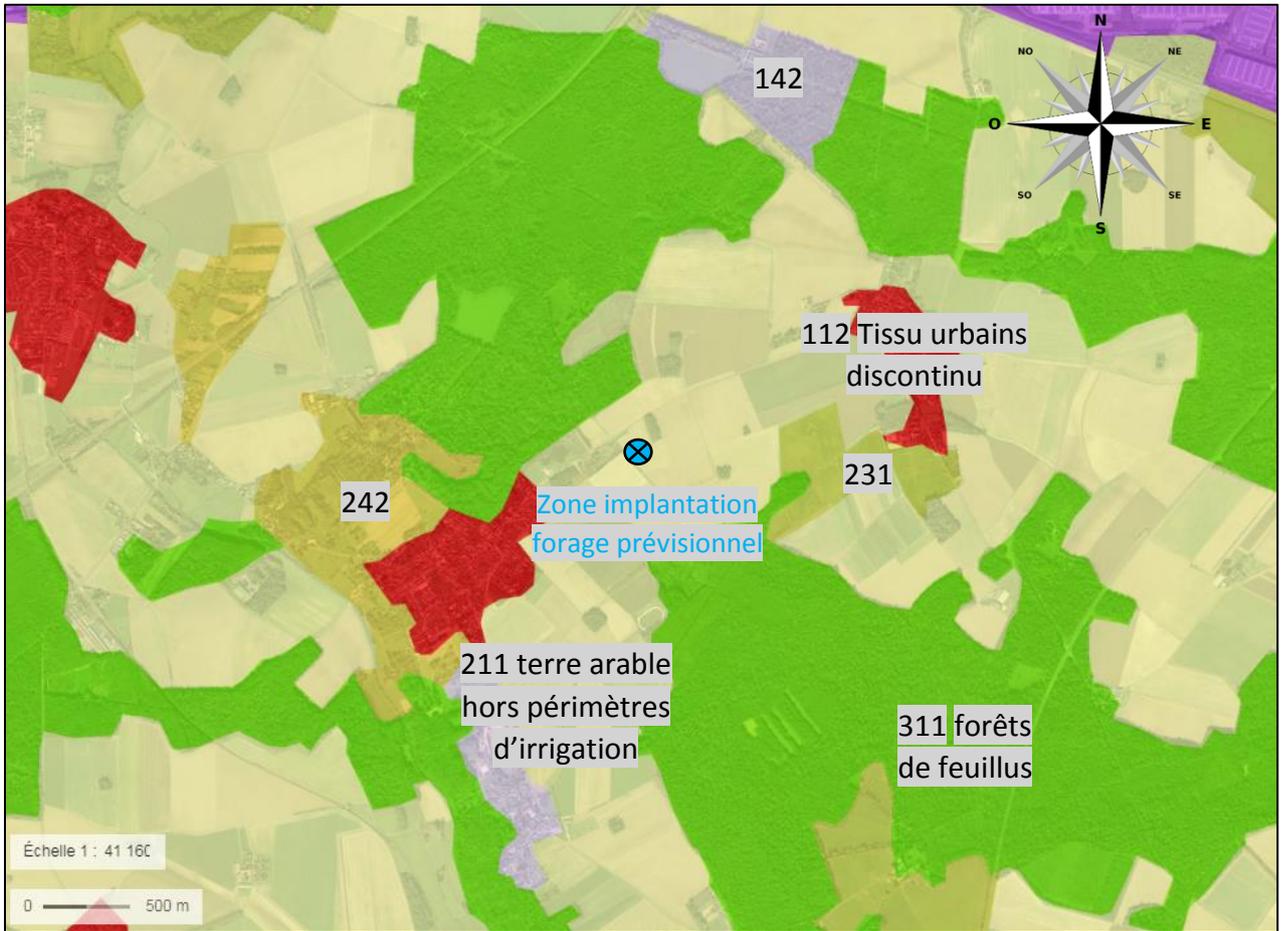
Mathieu DAMERY
 L'Adjoint au Maire
 Service Urbanisme
 De LIVERDY-EN-BRIE
 (Seine-et-Marne)

07 OCT. 2021
 Vu pour être annexé
 à mon arrêté en date du :

Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

L'altimétrie moyenne est de +104 m NGF.







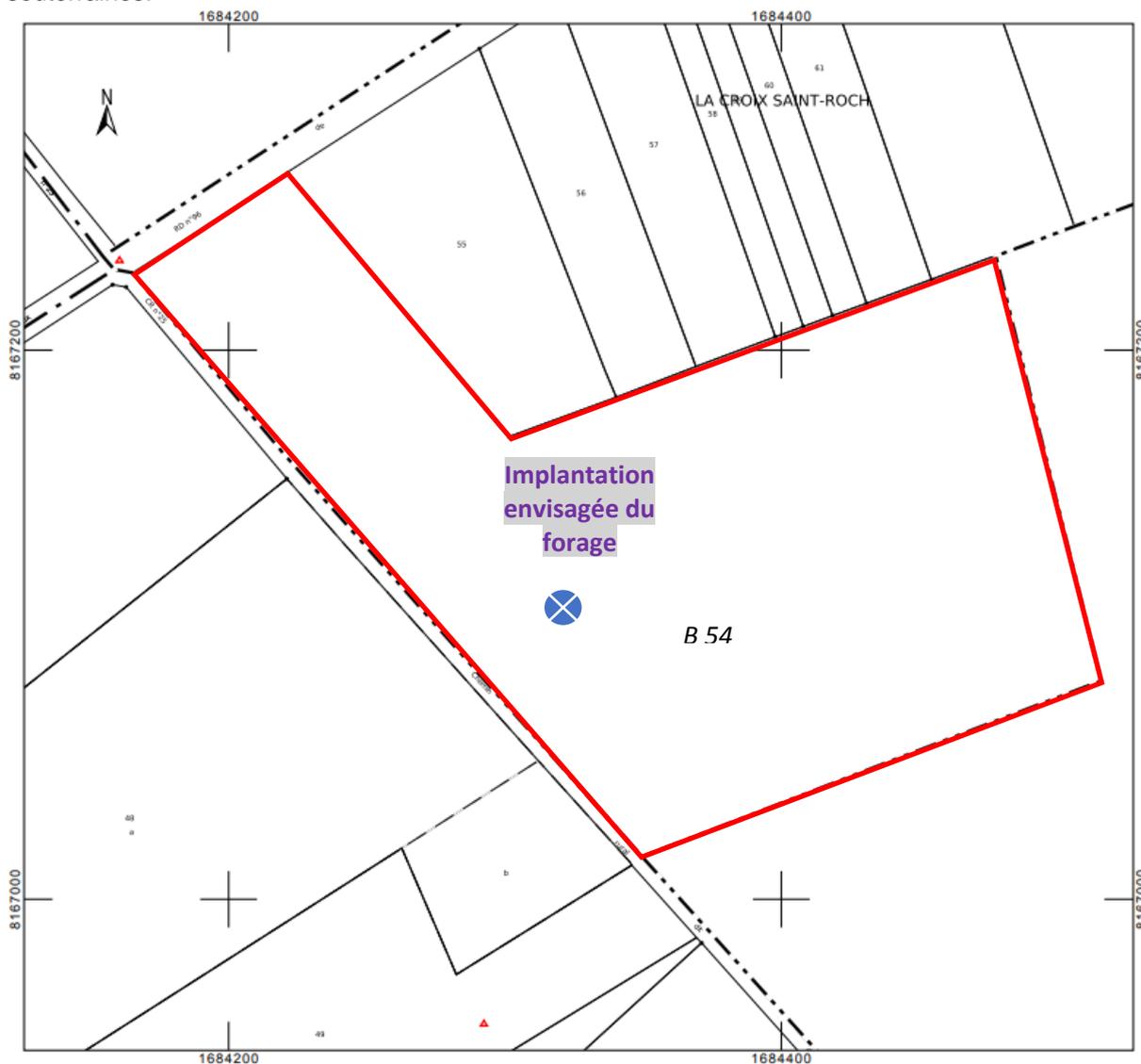
L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,

- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.



Coupe géologique estimée au droit du projet

Coupe géologique estimée au niveau du projet					
Désignation	Profondeur du toit de la formation (m/sol)	Cote du toit (m NGF)	Epaisseur (en m)	Formation	Age
LP	0	+104	2	Limon	Quaternaire
g1b	2	+102	4	Calcaire de Brie	Sannoisien
g1a	6	+98	6	Argile et marne verte	
e7b	12	+92	19	Marne de Pantin Marne d'Argenteuil	Ludien
e7a	31	+73	40	Calcaire de Champigny	
e6e	71	+33	2	Marnes à Pholadomyes	
e6d	73	+31	11	Calcaire Saint Ouen	Marinésien
e6b-c	84	+20	6	Sable de Beauchamp	Auverisien
e5b-d	90	+14	35	Marnes et Caillasses et Calcaire grossier	Lutétien
e3-4	125	-21	65	Sables et Argiles plastiques	Sparnacien

La nappe des calcaires de Champigny s.l. est un aquifère de type multicouche composé du calcaire de Champigny, des calcaires de Saint-Ouen, Sables de Beauchamp, des calcaires du Lutétien et des sables Yprésien. Ce réservoir est de type calcaire dominant, fissuré. Cet aquifère se trouve sous les marnes supragypseuses et est affleurant dans les vallées comme au niveau de l'Yerres. La nappe est libre, le sommet de l'aquifère est dénuyé. Elle s'écoule vers l'ouest d'une manière générale avec un gradient de 1 à 2‰.

Selon l'ouvrage « hydrogéologie du centre du bassin de Paris » BRGM, l'alimentation de la nappe se fait essentiellement par infiltration des eaux superficielles.

Selon cette même étude, le débit spécifique de la nappe du Champigny (s.l.) est compris entre 4 et 35 m³/h/m pour la majorité des ouvrages et la transmissivité est comprise entre 2.10⁻⁴ et 9,4.10⁻² m²/s. Sur les forages déclarés à la BNPE et situé dans le secteur, des débits de 30 à 70 m³/h sont observés, avec une transmissivité de 2.10⁻³ m²/s.

Le coefficient d'emmagasinement semble compris dans une fourchette assez large de 2,5 à 8,5%.

Plus le forage sera profond, mieux il sera alimenté. Il faudra avoir une certaine profondeur afin de s'assurer de conserver une tranche d'eau suffisamment importante pour ne pas dénuyé la pompe lors des périodes de basses eaux.

A cet effet, les cartes piézométriques du Champigny permettent d'obtenir les variations piézométriques de la nappe au niveau du projet (**annexe 2** : piézométrie de la nappe du Champigny en période de hautes eaux (2004) et en période de basses eaux (2003)).

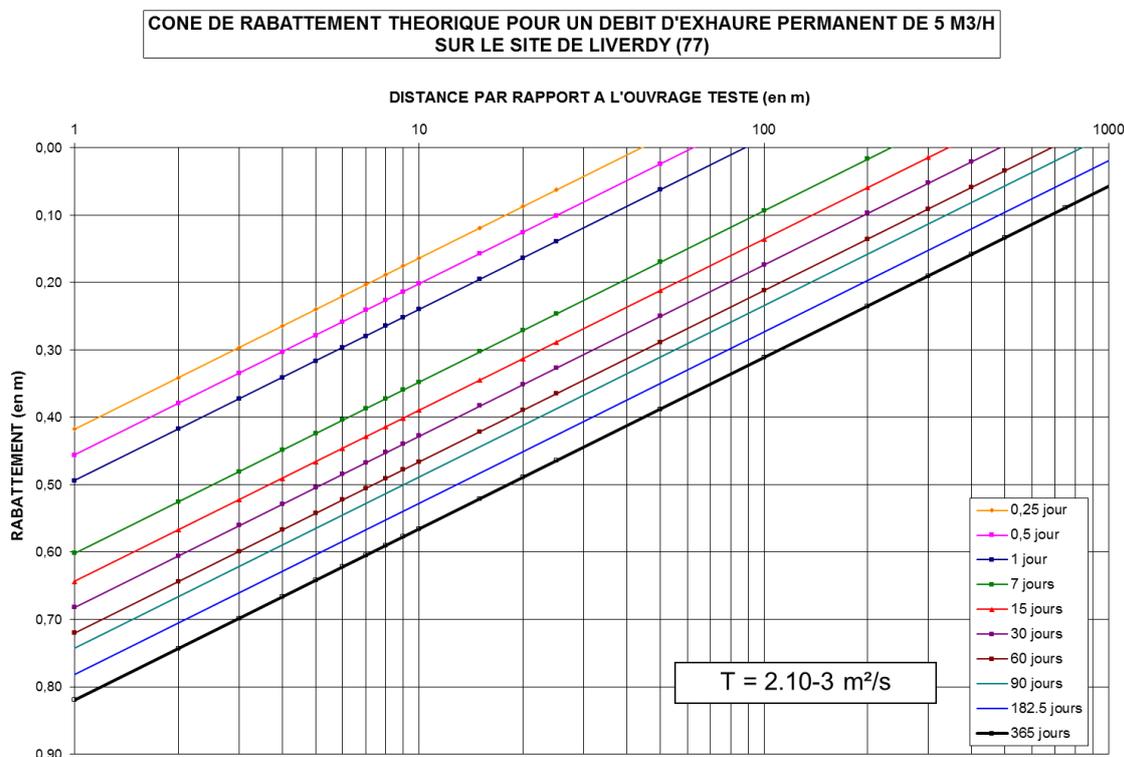
Ainsi au droit du projet, le niveau d'eau s'établirait vers +61 à +62 m NGF, soit 43 m/sol.

Plus le forage sera profond, mieux il sera alimenté. Il faudra avoir une certaine profondeur afin de s'assurer de conserver une tranche d'eau suffisamment importante pour ne pas dénuyé la pompe lors des périodes de basses eaux.

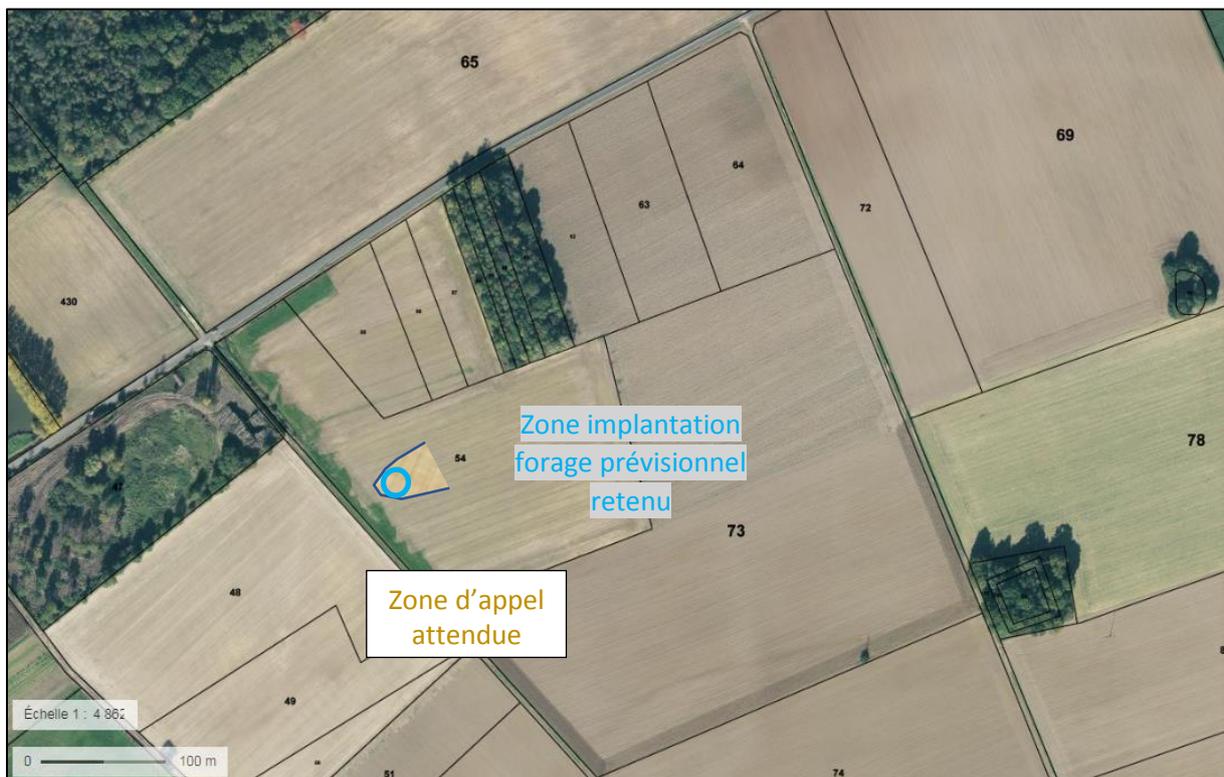
Compte tenu des caractéristiques hydrodynamiques au droit du projet dans la nappe avec :

- Transmissivité de 2.10⁻³ m²/s
- Coefficient d'emmagasinement : 5%

Il peut être approché le cône de rabattement en fonction de l'exploitation



L'exploitation étant prévue couvrir les besoins de la ferme de 5 m³/h, à raison de 2h/jrs et 7jrs/7jrs soit une exploitation de 3 650 m³ annuel, le rayon d'action est représenté sur la figure suivante :



Il n'y a aucun forage existant dans la zone d'appel.

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'**évaluation des incidences simplifiée** : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des les petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'**évaluation préliminaire (aide à la réflexion)** : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : SCEA SOUFFLAY

Commune et département : Liverdy-en-Brie

Adresse : 57 rue de Melun

.....

Téléphone : Fax :

Email :

Nom du projet	Projet abreuvement par forage d'eau
----------------------	-------------------------------------

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

<input checked="" type="checkbox"/>	Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée
<input type="checkbox"/>	Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
<input type="checkbox"/>	Liste nationale (décret du 9 avril 2010) : item n°
<input type="checkbox"/>	Liste locale 1 (arrêté préfectoral 10 avril 2011) : item n°
<input type="checkbox"/>	Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) : item n° (à venir)

ETAPE 1 – Mon projet et Natura 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc...).

Forage industriel pour abreuver un cheptel

b. Localisation du projet et cartographie

Joindre une **carte de localisation** précise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e (comportant un titre explicite, une légende, une échelle, et une orientation) et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc...), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction ¹.

Si le projet concerne 2 départements, un dossier doit être déposé par administration compétente.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Liverdy-en-Brie N° Département : 77

Lieu-dit :

¹ Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

En site(s) Natura 2000 (Seine-et-Marne)

n° de site(s) : (FR11-----)

n° de site(s) : (FR11-----)

En site(s) Natura 2000 (autres département ou région)

n° de site(s) : (FR-----)

n° de site(s) : (FR-----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 6,2 km (m ou km) du site n° de site(s) : L'Hyères de sa source (FR-----1100812)

A (m ou km) du site n° de site(s) : A Chaumes en Brie..... (FR-----)

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Temporaire :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

Permanente :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

Surface Totale :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Nombre de participants (le cas échéant) :

- Nombre de spectateurs (le cas échéant) :

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période ou date précise si connue : (de tel mois à tel mois)
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Printemps | <input checked="" type="checkbox"/> Automne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eté | <input type="checkbox"/> Hiver |

- Fréquence :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> unique | <input type="checkbox"/> chaque année |
| <input type="checkbox"/> chaque année | <input type="checkbox"/> autre (préciser) : |

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux, ...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc ...).

Les eaux exhaurées de la nappe serviront à alimenter la ferme pour l'alimentation du cheptel

f. Budget (pour les manifestations sportives ou culturelles)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (TTC) ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique ...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rejets dans le milieu aquatique | <input type="checkbox"/> Pistes de chantier, circulation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Poussières, vibrations | <input type="checkbox"/> Pollutions possibles |
| <input type="checkbox"/> Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) | |
| <input type="checkbox"/> Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bruits | |
| <input type="checkbox"/> Autres incidences | |

Conclusion ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site Natura 2000.

- | |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions » |
| <input type="checkbox"/> Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante |

1 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Nationale | <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Régionale |
| <input type="checkbox"/> Parc National | <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope |
| <input type="checkbox"/> Site classé | <input type="checkbox"/> Site inscrit |
| <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection | <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional |
| <input type="checkbox"/> Réserve de biosphère | <input type="checkbox"/> Site RAMSAR |
| <input type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) | |

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Culture (à préciser) : | <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche |
| <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Pêche |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Cabanisation |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, ...) | |
| <input type="checkbox"/> Construite (parking, constructions diverses, ...) : | |
| <input type="checkbox"/> Non naturelle (dépôt, décharge sauvage, ...) : | |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) : | |
| <input type="checkbox"/> Aucun | |

Commentaires :

.....

.....

.....

Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances (voir quelques définitions [annexe](#)), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
Milieus ouverts ou semi-ouverts	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre :			
Milieus forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :			
Milieus rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Bloc			
	Autre :			
Zones humides	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre :			
Autre type de milieu	Tunnel			
	Lisière			
	Autre :			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Plantes			
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Poissons			
Insectes			
Oiseaux			
Mammifères terrestres			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

.....

Photo 2 :

.....

Photo 3 :

.....

Photo 4 :

.....

Photo 5 :

.....

Photo 6 :

.....

2 Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés en page 6

Exemple : cas d'une manifestation sportive

Type d'habitat (Habitat naturel ou Habitat d'espèce)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
Exemple : pelouse calcaire	100m ²	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	

* il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le docob n'est pas encore réalisé

Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées en page 7

Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
Ex Bondrée apivore	Course pédestre, passage de participants	Dérangement	Hors période de nidification	

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation ...) :

Réversible

Irréversible

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

Non

Oui

A préciser :

.....
.....
.....

CONCLUSION ETAPE 2

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives ?

- Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur
- Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Lyon

Signature :

Le (date) : 28/02/2022

Cachet :



Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)

